VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

TERRITOIRE 1-3

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.1VQ.4		M.M.	2010-01-05
R.C.A.1VQ.32		M.M.	2011-01-11
R.C.A.1VQ.65		M.M.	2011-08-19

EN VIGUEUR LE : 2011-08-19

Suzanne Verreault
Présidente
Arrondissement de La Cité-Limoilou

Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-greffier
Arrondissement de La Cité-Limoilou

ÉCHELLE 1:1 500

PLAN N° CA1Q13Z01